



Compte - rendu de CAP

Corps des adjoints administratifs

Séance du 9 avril 2014

1°) Examen des titularisations dans le corps des adjoints administratifs de 2^e classe

La CAP n'avait à se prononcer que sur 2 titularisations. Bienvenue à Mme Constance SERO GUILLAUME de l'ENSA Nancy et à Mme Malys AO du C2RMF toutes deux ayant reçu un avis favorable.

2°) Examen des demandes de mouvements

Noms et Prénoms	Affectation	Origine	type
ALIKIAN Natascha	BnF	DGMIC	Mutation
BIANCO Odile	Musée Bonaparte	Ville d'Ajaccio	Détachement
DEPERIERS Julie	MuCEM	Ville de Simiane-Colongue	Détachement
GOUIN Monique	STAP du Cher	DGPat	Mutation
HOCQUETTE Régine	Bureau du cabinet	LRMH	Mutation
JOLY Jean-Pierre	Hôtel de Sade	Montmajour	Dét. corps+ mut.
LEBIHAN Marie-Thérèse	DAC Réunion	DAC Réunion	Dét. corps
MALINOSKY Marie	ENSA Paris la Villette	Disponibilité	Réintégration
PINAUD Antoine	BnF	BnF	Dét. corps
RUIZ Valérie	ENSA Montpellier	ENSA Montpellier	Dét. corps

Un dernier poste fera l'objet d'un arbitrage de la Ministre. En effet, l'administration a décidé de soutenir le choix de la Drac à savoir le détachement d'un agent de la fonction publique territoriale au détriment de la mutation d'un agent du MCC soutenue par les représentants du personnel. Pour nous il n'est pas question de remettre en cause la possibilité de détachement prévue par le statut général, mais au regard du faible nombre de postes ouverts à la mutation, celle-ci doit être priorisée. C'est d'ailleurs la doctrine qu'avait présentée le SRH lors d'un Comité technique ministériel.

Le président précise qu'une note sera diffusée à tous les chefs de service pour qu'ils motivent mieux leurs avis sur les demandes de mouvement. Il est en effet inacceptable pour nous que ceux-ci émettent un avis systématiquement défavorable à tous les candidats hormis à celui qu'ils ont retenu !

3°) Examen de la liste des candidats admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1^e classe, au titre de l'année 2013.

La CAP a formellement validé la liste des candidats reçus à l'examen professionnel du 8 novembre 2013. Nous adressons toutes nos félicitations à :

Eric BARNAUD, Johann BOYER, Ouiza DEBUISSY, Marie-Clarisse LIEVREMONT et Sandrine THOMAS

4°) Examen des demandes d'intégration

En vertu de l'article 16 du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat, les fonctionnaires placés en position de détachement dans un corps d'adjoint administratif depuis au moins un an peuvent, sur leur demande, être intégrés dans ce corps, après avis de la commission administrative paritaire du corps d'accueil

Noms et Prénoms	Affectation	Origine	Grade
BERGDOLT Catherine	DRAC Alsace	Ministère de la Défense	AA1
CANDEVAN Fabienne	DRAC Aquitaine	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	AAP2
CHOTARD Sylvie	DRAC Bretagne	Ministère des affaires sociales et de la santé	AAP2
FRELAUT Dominique	ANOM Aix-en-Pce	Ministère de l'intérieur et de l'Outre-mer	AAP2
RENAUDIN Karine	Archives nationales	La Poste	AA1

Toutes les demandes ont reçu un avis favorable avec date d'effet au 1^{er} mai.

5°) Questions diverses

La CGT a signalé à l'administration le retard pris dans la rédaction des **procès-verbaux**, pour preuve celui de la séance du 11 décembre 2012 remis sur table. Il sera donc soumis à approbation lors de la prochaine séance. Les suivants devraient nous être transmis d'ici là...

A notre étonnement de la convocation d'une « **troisième** » **CAP** cette année, le président nous indique que cette mesure a pour vocation à se renouveler pour la filière administrative pour fluidifier les mouvements suite à la décision du Ministère (et à la loi) de ne plus recourir au recrutement de non-titulaires.

Quarante-deux agents non titulaires ayant réussi le **concours Sauvadet** ont vocation à devenir adjoints administratifs de 2^{ème} classe. La question de la date de début de stage (6 mois) et donc de leur titularisation reste posée. Les discussions entre le MCC et Bercy n'ayant pas encore abouti au sujet de l'imputation budgétaire des agents issus d'un établissement public. La CGT-Culture rappelle qu'elle exige qu'ils soient titularisés sur Titre II. Pendant ce temps l'administration fait des économies !

Beaucoup d'agents nous ont signalé des retards dans les **entretiens professionnels** annuels. Le président s'est voulu rassurant en indiquant que ces retards n'auraient pas d'incidence sur les réductions d'ancienneté ni les promotions. N'hésitez pas à nous informer si ces retards continuaient.

Dans le cadre de la **préparation au concours**, l'administration accorde 5 jours d'autorisation spéciale d'absence aux agents préparant un concours et ne suivant pas une formation. Les représentants du personnel dénoncent la pratique du Louvre qui demande aux agents de prendre ces absences sur leur droit individuel à la formation, DIF.

Concours de SA, le président reconferme que les lauréats internes n'auront pas d'obligation de mobilité.

N'hésitez pas à contacter vos élus CGT-Culture

Principaux de 1^{ère} classe

François Glaris francois.glaris@culture.gouv.fr 05 90 41 14 69

Principaux de 2^{ème} classe

Emmanuelle Clopeau emmanuelle.clopeau@culture.gouv.fr 02 40 14 23 23
Corinne Patentreger corinne.patentreger@culture.gouv.fr 01 40 15 79 60

1^{ère} classe

Jeanne Jollivet jeanne.jollivet@culture.gouv.fr 04 70 20 78 15

2^{ème} classe

Naïma Zandague naima.zandague@louvre.fr 01 40 20 85 14
Emmanuelle Parent emmanuelle.parent@culture.gouv.fr 05 46 41 80 34
Virginie Gerard virginie.gerard@louvre.fr 01 40 20 56 55